



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2017-066

PUBLIÉ LE 29 MARS 2017

# Sommaire

## **Direction générale des finances publiques**

13-2017-03-29-001 - Arrêté du 29 mars 2017 abrogeant l'arrêté n°13-2017-03-27-004 du 27 mars 2017 relatif à la fermeture au public le 30 mars 2017 du SPF Marseille 4, le 6 avril 2017 du SPF Marseille 1 et le 20 avril 2017 du SPF Marseille 2. (1 page)

Page 3

Direction générale des finances publiques

13-2017-03-29-001

Arrêté du 29 mars 2017 abrogeant l'arrêté  
n°13-2017-03-27-004 du 27 mars 2017 relatif à la  
fermeture au public le 30 mars 2017 du SPF Marseille 4, le  
6 avril 2017 du SPF Marseille 1 et le 20 avril 2017 du SPF  
Marseille 2.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

**Arrêté du 29 mars 2017 abrogeant l'arrêté n° 13-2017-03-27-004 du 27 mars 2017 relatif à la fermeture au public le 30 mars 2017 du service de publicité foncière Marseille 4, le 6 avril 2017 du service de publicité foncière Marseille 1 et le 20 avril 2017 du service de publicité foncière Marseille 2, relevant de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône**

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

**Vu** le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

**Vu** les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 février 2017 portant délégation de signature à M.Francis BONNET, directeur régional des Finances publiques de Provence- Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1-** L'arrêté n°13-2017-03-27-004 du 27 mars 2017 publié au recueil des actes administratifs n°13-2017-064 du 29 mars 2017 relatif à la fermeture au public le 30 mars 2017 du service de publicité foncière Marseille 4, le 6 avril 2017 du service de publicité foncière Marseille 1 et le 20 avril 2017 du service de publicité foncière Marseille 2, relevant de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône est abrogé.

**ARTICLE 2-** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le 29 mars 2017

Par délégation

L'Administrateur des Finances publiques,  
Directeur adjoint du pôle pilotage et ressources  
de la direction régionale des Finances publiques  
de Provence- Alpes- Côte d'Azur et du  
département des Bouches-du-Rhône

Signé

Antoine BLANCO